VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TEST URINAIRE POUR PERMIS

Par DonCravelito Postée le 16/12/2020 07:05

Bonjours alors voilà j'étais consommateur regulier pendant 3 ans (le soir avant de me coucher seulement) mais tout les soirs, je me suis fait dépister positif à un contrôle routier en rentrant du travail 22h après ma dernière consommation j'ai donc arrêter, aucun mal avec sa a part mes terreur nocturne qui refont surface depuis 20 jours après l'arrêt (j'ai arrêter le 20/11/2020) pendant le confinement j'en fumer 3/jours du au fait de ne pas travailler. Ma question aujourd'hui est vu que maintenant je consomme du CBD légal à moins de 0,2% de thc (0,20g) par jour dans mes « joint » es que je peux espérer avoir un test urinaire négatif sachant que apparement c'est moins de 0,20ng/ml qui fait avoir pour être négatif. J'ai les analyse du CBD que je consomme elle sont fiable au niveau du thc . Merci d'avance

---

Mise en ligne le 21/12/2020

Bonjour,

Le métabolite recherché dans le dépistage de cannabis est le THC. Le CBD n'est quant à lui pas recherché.

Dans le cas d'un usage quotidien de CBD contenant moins de 0,2% de THC, la positivité d'un test de dépistage sanguin au THC est possible. A ce jour, nous ne disposons pas encore d'informations fiables sur le risque de positiver des tests salivaires ou urinaires.

Nous vous joignons ci-dessous le lien de la fiche « CBD » issue de notre site ainsi que celui de la MILDECA (la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) traitant de la législation du CBD au 20.11.2020.

La question de la légalisation du CBD fait débat en France actuellement, mais la consommation de produits à base de CBD pur quant à elle ne peut pas entraîner de dépistage positif au cannabis.

Si vous le souhaitez, nous sommes également joignables de façon anonyme et gratuite tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 ou par chat via notre site drogues info service.

Cordialement

En savoir plus :

- Le CBD
- MILDECA